

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2020-04

Date : 28/02/2020

Demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées dans le cadre du projet d'étude des tortues marines « Indian Ocean sea Turtles »

Vote : à l'unanimité

Le CSPN est saisi pour avis sur la demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées déposée par l'IFREMER (délégation Océan Indien), dans le cadre du projet « Indian Ocean sea Turtles ». La demande de dérogation porte sur la manipulation de 2 espèces de tortues marines protégées (*Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata*) pour marquage et installation d'émetteurs d'informations de position à des fins d'expérimentations scientifiques.

Pour assurer le suivi des mouvements des tortues marines à l'échelle du bassin sud-ouest de l'Océan Indien et améliorer les connaissances sur leurs lieux d'alimentation et de reproduction, le projet « Indian Ocean sea Turtles » prévoit de développer l'utilisation de nouvelles balises (émetteurs d'informations de position par des moyens satellitaires). Une phase de test est en cours et impliquera sur Mayotte la capture-marquage de 25 individus de ces deux espèces, juvéniles et adultes. Ces individus seront relâchés sur le lieu de capture dès la fin des manipulations.

Le pétitionnaire a déposé une demande de dérogation au titre de la réglementation des espèces protégées le 19 novembre 2019. A la demande du services instructeur, il a fourni des éléments complémentaires au dossier.

Avis n°2020-04 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable à la demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées effectuée par l'IFREMER (délégation Océan Indien), sous réserve de ne pas dépasser un temps maximal de manipulation des animaux qui devra être précisé et d'établir un protocole d'action si un animal est blessé qui devra être précisé.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam